Éthique professionnelle

Depuis la création de Bell en 1880, notre leadership en matière d'innovation et d'investissement dans les communications a été déterminant pour la croissance et la prospérité de notre pays. Bell, marque canadienne de confiance qui procure de la valeur à sa clientèle, à ses collectivités, à ses actionnaires et aux membres de son équipe, a pour objectif de transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde. En poursuivant notre tradition en matière de service et de réalisation d'objectifs, nous devons tous adhérer aux normes les plus élevées en matière de conduite éthique et professionnelle dans le cadre de notre travail, par exemple en comprenant et en respectant les valeurs et les exigences établies dans le Code de conduite de Bell.

Risques éthiques

Des risques éthiques se produisent lorsque les comportements organisationnels ne correspondent pas à la conduite souhaitée ou prévue. Bell fournit des directives claires sur ses attentes en matière de comportement éthique, qui vont souvent au-delà des exigences juridiques et réglementaires, dans le Code de conduite. De nombreux exemples sont fournis pour aider les employés à composer avec des situations difficiles liées à des aspects tels que l'intégrité personnelle, les conflits d'intérêts, les pratiques de vente, les valeurs des employés (notamment en ce qui a trait au harcèlement et à la diversité), l'engagement des clients et les relations avec les fournisseurs, dans le but de renforcer l'engagement de Bell envers les normes éthiques les plus élevées et encourager des résultats positifs sur le plan de la réputation lorsque confronté à des problèmes d'éthique.

Rôles et responsabilités pour les risques liés à l'éthique professionnelle

Tous les membres du conseil de BCE ont la responsabilité d'identifier et de surveiller les principaux risques auxquels nos activités sont exposées, y compris les risques liés à l'éthique professionnelle, et d'assurer l'existence de processus qui visent à identifier, à contrôler et à gérer les risques de façon efficace. Le conseil assume une responsabilité pleine et entière à l'égard du risque; toutefois, il délègue la responsabilité de certains



éléments du programme de surveillance des risques à des comités du conseil afin de veiller à ce que ces risques soient traités avec une expertise, une attention et une diligence appropriées, et ces comités tiennent le conseil régulièrement informé.

- Le comité du risque et de la caisse de retraite est responsable de surveiller le cadre de gouvernance sur les risques de l'entreprise, qui a été créé pour identifier, évaluer, atténuer et présenter les principaux risques auxquels BCE est exposée, y compris les risques liés à l'éthique professionnelle.
- Le comité d'audit est responsable de surveiller la présentation de notre information financière, ainsi que les systèmes de contrôle interne de l'entreprise et sa conformité aux exigences légales.
- Le comité de rémunération surveille les risques liés à la rémunération, à la planification de la relève ainsi qu'aux politiques et pratiques sur le lieu de travail.
- Le comité de gouvernance aide le conseil d'administration à élaborer et à mettre en œuvre les lignes directrices en matière de gouvernance de BCE, supervise notre stratégie et nos rapports de divulgation relatifs aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), les politiques de l'organisation concernant la conduite des affaires et l'éthique et la communication publique d'information importante. Le comité de gouvernance passe en revue notre Code de conduite chaque année et recommande tout changement pour approbation par le conseil d'administration.

À chaque réunion, le comité de vérification reçoit un rapport de la direction concernant les risques liés à l'éthique professionnelle et les signalements effectués en vertu de notre ligne d'aide Code de conduite anonyme et confidentielle. Des rapports périodiques sont également fournis au comité de gouvernance et au comité d'audit concernant notre programme d'éthique et notre supervision des politiques de l'entreprise à l'échelle de BCE.

Le chef des affaires juridiques et réglementaires de BCE a la responsabilité globale de ce qui suit :

- La supervision du programme d'éthique de BCE, y compris le Code de conduite et la formation en matière d'éthique;
- Notre ligne d'aide Code de conduite anonyme et confidentielle, qui aide les employés à résoudre tout problème éthique, à traiter toute violation du Code de conduite ou de



- toute politique de Bell, et à signaler des problèmes liés à des pratiques douteuses en matière de comptabilité, de contrôles internes ou de vérification ou à des actes frauduleux à l'égard de la société;
- La supervision du cadre de gestion des politiques d'entreprise de BCE conçu pour faire mieux connaître aux employés certaines des principales politiques d'entreprise et certains des principaux processus, procédures et systèmes propres aux unités d'affaires et les rendre plus accessibles à ceux-ci.

UNITÉS D'AFFAIRES OPÉRATIONNELLES

La direction des unités opérationnelles de BCE (Services sans fil de Bell, Services sur fil de Bell et Bell Média) doit comprendre ses activités en détail et identifier les risques pertinents liés à l'éthique professionnelle, ainsi que la gouvernance et les contrôles appropriés nécessaires à l'exécution de ses stratégies d'affaires conformément aux pratiques d'affaires éthiques.

GROUPE APPROVISIONNEMENT

Le groupe Approvisionnement de l'entreprise surveille les dépenses de BCE auprès des fournisseurs externes. Une lettre est envoyée chaque année aux fournisseurs pour leur rappeler la politique interdisant la réception de cadeaux de BCE dans le but d'assurer un traitement juste et honnête des fournisseurs. Les modèles normalisés pour les contrats des fournisseurs comprennent également une section qui renvoie les fournisseurs au **Code de conduite des fournisseurs**, qui fait partie de la Politique d'approvisionnement. Cette politique stipule explicitement que le Code de conduite des fournisseurs doit être inclus dans tous les contrats de fournisseurs.

Identification des risques éthiques

Le Code de conduite de BCE contient les règles qui s'appliquent à tous les employés de l'entreprise en ce qui concerne les risques éthiques, les pots-de-vin et la corruption. Il indique clairement notre approche de « tolérance zéro » en matière de fraude, qui comprend les pots-de-vin. De plus, il contient des dispositions spécifiques applicables aux cadeaux, en vertu desquelles il est interdit aux employés de :



- Solliciter ou accepter des cadeaux, des gratifications, des faveurs ou des avantages inhabituels de la part de clients ou de fournisseurs, ou d'en offrir, lorsqu'ils risquent de nuire ou pourraient sembler nuire à leur capacité de prendre des décisions d'affaires objectives et équitables, ou qu'ils pourraient influencer de façon injuste une transaction d'affaires;
- Solliciter ou encourager l'offre de cadeaux, d'avantages, de divertissements ou de toute autre chose destinée à votre usage personnel;
- Nonobstant toute autre disposition de ce Code, offrir des cadeaux, des gratifications, des faveurs ou des avantages aux bénéficiaires du secteur public ou parrainer des événements/activités du secteur public sans le consentement préalable exprès de l'équipe Affaires réglementaires et gouvernementales de BCE.

Notre Code de conduite exige que les employés signalent tout acte illégal ou toute violation du Code ou d'une autre politique de Bell. De plus, il indique clairement que des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement seront prises en cas de violation du Code de conduite de Bell.

Mécanisme confidentiel pour signaler les manquements à l'éthique

Les employés disposent de plusieurs moyens de communication pour signaler toute manquement à l'éthique ou toute violation des politiques de Bell, y compris une ligne d'aide Code de conduite anonyme et confidentielle accessible par téléphone ou en ligne en tout temps. La ligne d'aide Code de conduite relève du chef des affaires juridiques et réglementaires et du bureau du secrétaire corporatif. Les plaintes effectuées par le biais de la ligne d'aide Code de conduite confidentielle peuvent également être soumises directement au groupe Sûreté de l'entreprise, au Secrétariat de la Société ou au comité d'audit.

Le Code de conduite stipule que tout employé qui, de bonne foi, déclare un comportement contraire à l'éthique sera à l'abri de toute menace de représailles, de congédiement ou d'autres formes de sanction qui sont en lien direct avec ce signalement.

Le Code de conduite peut être consulté sur notre site Web, **BCE.ca**. Par conséquent, la ligne d'aide Code de conduite est à la disposition des intervenants externes, y compris les

Tout comportement contraire à l'éthique peut être signalé en tout temps par le biais de la Ligne d'aide Code de conduite confidentielle et anonyme sur le site

Web clearviewconnects.com ou par téléphone au

1 866 298-2942



fournisseurs, pour signaler de façon anonyme et confidentielle toute question d'ordre éthique.

Enquêtes et rapports sur les incidents

Tous les rapports soumis à notre ligne d'aide Code de conduite anonyme et confidentielle sont examinés et, le cas échéant, font l'objet d'une enquête, sous la supervision du bureau du secrétaire corporatif et de notre équipe de vérification interne. Le groupe Sûreté de l'entreprise a la responsabilité principale de mener les enquêtes, à l'exception des soumissions liées aux rapports financiers, qui sont traitées par l'équipe de vérification interne. Des conseillers externes sont mobilisés, le cas échéant, et l'équipe Sûreté de l'entreprise a mis en place des protocoles pour :

- Établir des processus et des procédures d'enquête
- Mener des enquêtes
- Communiquer les résultats de l'enquête

Comme il est indiqué ci-dessus, à chaque réunion, le comité d'audit reçoit un rapport de la direction concernant les risques liés à l'éthique professionnelle et les signalements effectués en vertu de notre ligne d'aide Code de conduite anonyme et confidentielle. Des rapports périodiques sont également fournis au comité de gouvernance et au comité d'audit concernant notre programme d'éthique et notre supervision des politiques de l'entreprise à l'échelle de BCE.

Formation des membres de l'équipe

Tous les membres de Bell, y compris les membres de notre conseil d'administration, nos hauts dirigeants et nos employés, sont tenus d'attester chaque année qu'ils ont lu et respecté le Code de conduite. De plus, tous les employés doivent suivre une formation en ligne obligatoire sur le Code de conduite tous les deux ans. Notre système de gestion de l'apprentissage rappelle automatiquement à tous les employés de suivre leur formation deux ans après la date de la dernière formation. Les nouveaux employés doivent certifier qu'ils ont pris connaissance du Code de conduite et suivre la formation en ligne dans le cadre de leur processus d'orientation.



Vérification de notre programme d'éthique professionnelle

L'équipe Vérification interne de BCE supervise, avec le bureau du secrétaire corporatif, tous les signalements soumis par le biais de notre ligne d'aide Code de conduite. Chaque trimestre, le comité de vérification reçoit un rapport du secrétaire de la Société sur les activités de soumission.

L'équipe Vérification interne est responsable de l'examen de l'efficacité et de la performance des processus d'affaires, de la fiabilité et de l'intégrité de l'information, de la conformité aux lois, aux règlements, aux politiques et aux procédures applicables, et se concentre sur la protection des actifs de l'entreprise pour toutes les unités d'affaires et les filiales détenues majoritairement au sein du groupe BCE.

La direction évalue chaque année l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière en fonction des critères établis dans le document Internal Control – Integrated Framework (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO). Une composante du cadre du COSO est l'évaluation de la conformité aux principes du COSO par le biais de contrôles au niveau de l'entité, qui porte sur la conformité au Code de conduite de BCE et à la ligne d'aide Code de conduite.

Si cette fiche d'information contient des déclarations prospectives, y compris, sans s'y limiter, sur nos perspectives commerciales, plans, objectifs, priorités stratégiques, engagements, ainsi que d'autres déclarations qui ne renvoient pas à des faits historiques, ces déclarations ne représentent pas une garantie de la performance ni des événements futurs, et nous mettons en garde le lecteur contre le risque que représente le fait de s'appuyer sur ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives sont l'objet de risques et d'incertitudes et reposent sur des hypothèses donnant lieu à la possibilité que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives. Se reporter au plus récent rapport de gestion annuel de BCE Inc., mis à jour dans les rapports de gestion trimestriels ultérieurs de BCE Inc., pour obtenir plus d'information au sujet de ces risques, incertitudes et hypothèses. Les rapports de gestion de BCE Inc. sont disponibles sur son site web à bce.ca, sur SEDAR à sedar.com et sur EDGAR à sec.gov.

